

ABONNEMENT.
 Pour l'année..... 12s-6d.
 six mois..... 6s-3d.
 (payable d'avance.)
 non compris les frais de
 Poste.
 Pour ceux qui ne se con-
 formeront pas à cette con-
 dition l'abonnement sera
 de 15s. payable par se-
 mestre. Ceux qui veulent
 discontinuer sont obligés
 d'en donner avis un mois
 avant la fin du semestre,
 et de payer ce qu'ils doi-
 vent.

A Montréal, on s'abon-
 ne chez E. R. Fabre, ecr.
 3, rue St. Vincent.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR Stanislas Drapeau, IMPRIMEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX DES ANNONCES:
 Six lignes et au-des-
 sous..... 2s-6d.
 Dix lignes et au-des-
 sous..... 3s-4d.
 Chaque insertion subsé-
 quente, le quart du prix.
 Au-dessus de dix lignes
 4d. la ligne.
 Les annonces non
 accompagnées d'ordre se-
 ront publiées jusqu'à avis
 contraire.
 Les lettres, correspon-
 dances, etc., doivent être
 adressées, franc de port,
 à STANISLAS DRAPEAU,
 Rue Ste. Famille, côté
 De Léry, No. 14.

BUREAU DU JOURNAL
 Côte De Léry, No. 14.

Québec, Lundi, 2 Octobre, 1848.

BUREAU DU JOURNAL
 Côte De Léry, No. 14.

Ephémérides.

[POUR LE 2 OCTOBRE.]

1187.—Jérusalem se rend à Saladin, après trente-trois jours de siège. A la nouvelle de cette calamité pour le monde chrétien, le pape Urbain III meurt de douleur.

Citations des Journaux français.

FRANCE.

PARIS, 2 septembre.

On savait dès hier que l'Assemblée nationale aurait à décider, dans la séance de ce jour, si l'état de siège serait levé pendant la discussion qui va s'ouvrir sur le projet de constitution. Il n'en fallait pas davantage pour attirer de bonne heure les novellistes et les politiques dans les tribunes et dans la salle des Pas-Perdus, quartier-général du journalisme parisien. Mais, hélas ! trois heures de lecture des rapports de pétitions, la plupart insignifiantes, ont fait payer cher l'intérêt du débat qui tardait tant à s'ouvrir. Enfin, à quatre heures, M. Leichtenberger a exposé les motifs qui l'ont engagé d'abord à présenter sa proposition pour la levée de l'état de siège, et ceux ensuite qui l'ont déterminé à la retirer.

Au nom du comité de la justice, M. Grémieux, par les mêmes motifs de prudence, a demandé l'ordre du jour sur la proposition présentée et retirée.

C'est M. Ledru-Rollin qui s'est chargé de faire ce qu'il a appelé une protestation contre le vote connu d'avance de la majorité. Pourquoi, a-t-il dit, ne pas rendre à la presse toute sa liberté ? N'avez-vous pas de confiance dans le jury, expression du sentiment public ? La constitution, née sous la force dictatoriale, ne pourra plus être maintenue que par la dictature. Respectez la liberté pour qu'elle vous respecte.

Le langage de l'orateur s'est distingué autant par la force que par la modération. Il a fait un rapprochement historique qui n'a pas laissé que d'impressionner vivement une partie de l'Assemblée.

“ De 1791 à 1804, a-t-il dit, toutes les constitutions, sans exception, ont été soumises à la sanction du peuple ; la vôtre ne contient pas de pareille sanction ; et c'est quand vous vous déclarez omnipotents, quand vous déclarez que c'est votre vote qui est définitif, que vous négligez d'entourer la constitution de toutes les garanties de liberté qu'elle doit avoir, si vous voulez qu'on ne puisse lui adresser aucun reproche. ”

M. le général Cavaignac est monté à la tribune pour répondre aux défenseurs de la proposition. Il ne les accuse pas, il ne les blâme pas, il fait mieux, il reconnaît qu'ils ont raison ; mais une raison de principe et non pas une raison de fait. En politique il est des circonstances où il n'est pas permis d'avoir raison.

M. Victor Hugo, qui a succédé à M. le général Cavaignac, a eu beaucoup de peine à se faire entendre. L'honorable orateur veut qu'il soit fait une distinction entre l'état de siège et la suspension des journaux. Quant à lui, il a entendu donner au pouvoir exécutif l'état de siège ; mais non pas la censure et la confiscation.

Sous l'impression des paroles du général Cavaignac, l'Assemblée a fermé les yeux, voilà la statue de la liberté au non du salut public, et voté l'ordre du jour.

— Les nouvelles de Rome sont satisfaisantes. Le calme se rétablit dans la ville. Une réaction favorable au bonheur et à la tranquillité publiques est manifeste. Nous extrairons les lignes suivantes d'une correspondance digne de foi, datée du 24 août :

“ La physionomie de Rome a bien changé pendant ces derniers jours. Si l'ordre n'y règne pas encore complètement, du moins l'action gouvernementale donne signe de vie, et l'anarchie s'est retirée des rues. Deux causes ont amené cet état de choses ; les événements de la Lombardie et de la Romagne, et le besoin plus que jamais senti de se rattacher au Pape.

“ Pie IX a eu raison. Sa résistance longue et douloureuse aux exigences d'une

portion de ses sujets, qu'elle doit être attribuée soit à sa prévoyance politique, soit à sa conscience de prêtre, ou peut-être à toutes deux à la fois ; cette résistance le replace en ce moment à la tête du vrai mouvement italien, et prête sans aucun doute la meilleure chance de succès à la médiation combinée de la France et de l'Angleterre. Le mot de Napoléon reste toujours axiome : “ Traitez avec le Pape comme s'il se trouvait à la tête d'une armée de cent mille hommes. ”

Trois mois au Pouvoir.

Sous ce titre, M. Lamartine vient de publier une justification de sa conduite politique, de ses pensées, de ses actes pendant le règne d'un terme qu'il a porté avec MM. Ledru-Rollin, Louis Blanc, Marrast et autres.

Nous allons extraire de cette brochure, appelée certainement à faire une vive sensation dans le monde politique, les fragments les plus importants d'une lettre de l'auteur, M. Lamartine, aux dix départements qui l'ont élu à l'Assemblée nationale. C'est surtout dans ce document que M. Lamartine s'est appliqué à exposer devant ses commettants et l'opinion publique l'usage qu'il a fait de sa part de dictature depuis le 24 février. Laissons lui parler :

“ Citoyens, la popularité qui m'avait entouré sans cause s'est retirée de moi sans motif. A un signe de l'Assemblée nationale, je suis sorti des affaires, entisfait dans ma conscience de quelques services humblement rendus à mon pays dans une des grandes crises de son histoire ; sans regret du rang accidentel d'où je suis descendu : sans ambition d'y remonter jamais ; sans amertume contre les dénigrements et les calomnies qui sont le salaire ordinaire des révolutions : sans candidature d'aucune espèce à briguer de la faveur publique ; j'ai gardé le silence longtemps, je le garderais toujours s'il ne s'agissait que de moi. Mais vous m'avez adopté dans une grave circonstance en signe de la conformité de nos opinions ; je vous appartiens donc. A ce